



PREFECTURE DES CÔTES D' ARMOR

ARRETE

**désignant les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc**

**LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2007 portant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc;

VU la proposition de l'association des maires de France des Côtes d'Armor en date du 8 juillet 2008 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

**I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :

- M. Loïc RAOULT, Conseiller Général du canton d'Etables-sur-Mer,
- Mme Christine ORAIN, Conseillère Générale du canton de Ploufragan,
- M. Yves-Jean LE COQU, Conseiller Général du canton de Chatelaudren

Représentant du Conseil Régional de Bretagne :

- M. Didier LE BUHAN

Représentants des structures de gestion de l'eau :

1/ Ville de Saint-Brieuc (Bassin versant du Gouët) :

- Mme Marie-France RIO

2/ Sivom de la Baie (Bassin versant de l'Urne) :

- M. Alain LAFROGNE

3/ Syndicat mixte de la Côte du Goëlo (Bassin versant de l'Ic) :

- M. Alan DOMBRIE

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre (Bassins versants Islet – Flora) :

- M. Christian LUCAS

5/ Lamballe-Communauté (Bassin versant du Gouessant)

- M. Jean-Luc BARBO

5/ Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor:

- M. Jean LE HENAFF

Représentants des maires et EPCI :

1/ Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (CABRI):

- M. Jean BASSET
- M. André QUELEN
- M. Yvon LE COAT
- Mme Véronique LAUTREDOU
- M. Alain CADEC
- Mme Sylvie GUIGNARD
- M. Bernard LE RUN

2/ Lamballe Communauté :

- M. Pierrick THEFANY
- M. Daniel BARON
- M. Michel HERVE

3/ Communauté de communes du Sud Goëlo :

- M. Louis GAUFFENY

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre :

- M. Joël AUFFRET

5/ Communauté de communes du Pays de Quintin :

- M. Jean-Yves LOYER
- M. Yves BRIENS

6/ Communauté de communes du Pays de Moncontour :

- M. Constant RAMEL

7/ Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 :

- M. Guy JOLLY

8/ Communauté de communes du Pays de Matignon :

- M. Pierre BERTRAND

9/ Le Leff Communauté:

- M. Denis FOLLET

10/ Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye

- M. Michel GESRET

II – COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES

Représentants de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor :

- Mme Danielle EVEN
- M. Yves Marie BEAUDET
- M. Jean-Jacques RENE

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor :

- M. Bernard PENAULT

Représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale :

- M. Yves DE CATUELAN

Représentant de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :

- M. Michel CARTERON

Représentant de la fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- M. Alain DUMONT

Représentants des associations de protection de la nature agréées :

1/ La fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (FAPEN)

- M. André OLLIVRO

2/ L'association Vivarmor Nature – GEPN :

- M. Albert CORBEL

3/ L'association Eau et Rivières de Bretagne :

- M. Célestin LE ROUX

Représentante de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc :

- Mme Rachèle LE BORGNE

Représentant de la fédération des coopératives agricoles des Côtes-d'Armor :

- M. Alain MARTIN

Représentant de l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne :

- M. Jean-Paul LAMOUR

Représentante de l'association des consommateurs UFC-Que choisir:

- Mme Danielle RAOUL

Représentant d'INPACT Bretagne (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) :

- M. Yann YOBE

Représentant des producteurs d'hydroélectricité :

- Monsieur le directeur de l'unité de production Centre d'EDF ou son représentant

Représentant du comité départemental de canoë-kayak des Côtes d'Armor

- M. Julien RAULT

III – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DIREN Centre)

Le préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant (le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc)

Le directeur régional de l'environnement de Bretagne ou son représentant

Le chef de la mission inter services de l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Côtes-d'Armor ou son représentant

Le directeur départemental de l'équipement des Côtes-d'Armor ou son représentant

La déléguée interrégionale de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant

Le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant

Le directeur d'IFREMER ou son représentant

Le directeur du centre de valorisation des algues (CEVA) ou son représentant

Le directeur de l'INRA ou son représentant

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 21 juin 2007 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le président de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs , sur le site Internet du Pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org) et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr

Saint-Brieuc, le 18 juillet 2008

Le PREFET,

Jean-Louis FARGEAS

